

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 30 mars 2023

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Gérard POULIQUEN, Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER, Matthieu POLARD, excusés

Budget Commune - Approbation du compte administratif 2022

M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2022.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT en €
FONCTIONNEMENT	1 687 442,74 €	2 559 671,91 €	872 229,17 €
INVESTISSEMENT	963 208,35 €	1 096 991,97 €	133 783,62 €

à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 872 229.17 € en section d'investissement au budget primitif 2023

Vote des taux 2023

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux et fixe les taux suivants pour 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.71%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.37%
- Taxe d'habitation : 17.07 %

Budget commune : Vote du Budget primitif 2023

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) adopte le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 501 232.00€
- Section d'investissement : 2 887 770.79 €

Budget Lotissement du Styvell : Approbation du compte administratif 2022

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (14 pour, 4 abstentions) adopte le compte administratif 2022.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	215 277.94 €	238 955.76 €
Recettes	527 800.15 €	39 251.22 €
Résultat	312 622.21 €	-199 704.54 €

Budget Lotissement du Styvell : vote du budget primitif 2023

Le conseil municipal (15 pour, 4 contre) adopte le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- Fonctionnement : 712 152.44€
- Investissement : 452 667.87€

Budget SPANC : Approbation du compte administratif 2022

Après en avoir délibéré, M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2022.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0.00 €	0.00 €
Recettes	2251.63 €	0.00 €
Résultats	2251.63 €	0.00 €

Budget SPANC : vote du budget primitif 2023

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- Fonctionnement : 3 526.63 €
- Investissement : Il n'y a pas de section d'investissement

Budget Assainissement : Approbation du compte administratif 2022

M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2022.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 557.11 €	318.49 €
Recettes	15 914.35 €	20 330.51 €
Résultats	10 357.24 €	20 012.02 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 10 357.24 € en section d'investissement au budget primitif 2023.

Budget Assainissement : vote du budget primitif 2023

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) adopte le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

Fonctionnement : 28 908.49 €

Investissement : 39 318.49 €

Budget chaufferie bois : Approbation du compte administratif 2022

Après en avoir délibéré, M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2022.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	18 350.89 €	0.00 €
Recettes	46 065.75 €	0.00 €
Résultats	27 714.86 €	0.00 €

Budget Chaufferie Bois : vote du budget primitif 2023

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions), adopte le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- Fonctionnement : 38 760.86€
- Investissement : Il n'y a pas de section d'investissement

Pôle enfance/Médiathèque, diagnostic plomb/amiante : choix entreprises

A l'unanimité, le conseil municipal retient l'entreprise APAVE pour un montant de 2202.00 € HT.